

RAPPORT ANNUEL 2025



Il n'y a pas un monde développé et
un monde sous-développé, mais
un seul monde mal développé



SOMMAIRE

I. Éditorial	p. 4
II. Portrait du CETIM	p. 7
III. Tour d’horizon 2025	p. 9
IV. Publications	p. 10
A) Sortie de presse	p. 10
B) Collection Pensées d’hier pour demain	p. 11
C) Diffusion	p. 11
V. Programme droits humains	p. 12
A) Droits des paysan·nes	p. 13
1. Plaidoyer	p. 13
2. Information et formation	p. 14
3. Accès à la justice	p. 15
B) STN et droits humains	p. 16
1. Plaidoyer	p. 17
2. Information et formation	p. 17
3. Accès à la justice	p. 18
VI. Site internet sur les droits des paysan·nes	p. 19
VII. Autres activités	p. 20
A) Droit au développement	p. 20
B) CNUCED	p. 21
C) Appel pour le multilatéralisme	p.21
D) Droits économiques, sociaux et culturels	p.22
VIII. Communication	p. 23
A) Newsletters	p. 23
B) Bulletins d'information	p. 23
C) Articles	p. 24
D) Site Internet	p. 25
E) Réseaux sociaux	p. 25
IX. Rapport financier	p. 26

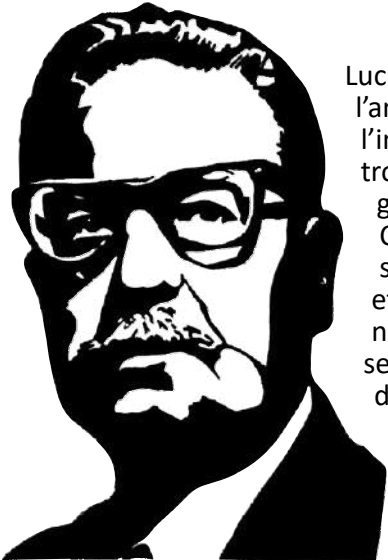
LUTTER CONTRE LE POUVOIR DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

Melik Özden,

Directeur du CETIM,

Genève, mars 2026

Dans son discours prémonitoire du 4 décembre 1972 devant l'Assemblée générale de l'ONU, M. Salvador Allende, feu président du Chili, expliquait comment de grandes sociétés transnationales (STN) manipulaient la vie politique de son pays dont la Telephone and Telegraph Corporation (ITT) et la Kennecot Copper Company, allant jusqu'à commettre des actes de terrorisme (entre autres l'assassinat de René Schneider Chereau, commandant en chef de l'armée). Il déclara détenir des preuves que l'ITT avait soumis au gouvernement étatsunien un plan pour renverser son gouvernement dans un délai de six mois, consistant à « l'étranglement économique, le sabotage diplomatique, la création d'un climat de panique parmi la population, le désordre social, en vue, une fois le gouvernement renversé, d'inciter les forces armées à supprimer le régime démocratique pour établir une dictature. »¹



Lucide, Salvador Allende faisait à cette époque l'analyse suivante concernant le pouvoir et l'influence croissante des STN : « Nous nous trouvons face à un véritable conflit entre les grandes sociétés transnationales et les États. Ces derniers voient intervenir dans leurs décisions fondamentales, politiques, économiques et militaires, des organisations universelles qui ne dépendent d'aucun État et qui, pour l'ensemble de leurs activités, ne sont responsables devant aucun parlement, ni aucune institution représentative de l'intérêt collectif. En un mot, c'est toute la structure politique du monde qui est sapée. »²

1 Cf. A/PV.2096 du 4 décembre 1972, §§ 36 à 40, <https://docs.un.org/fr/A/PV.2096>

2 Idem §59

Avec la complicité de certains États puissants, ces entités ont tissé leur toile et nous nous trouvons dans la situation décrite par Allende, non seulement dans certains pays ou régions mais à l'échelle mondiale. Vu leur monopole sur pratiquement tous les domaines de la vie, les STN ont progressivement accentué leur mainmise sur les ressources naturelles, dictent leur volonté aux États et exploitent non seulement leurs employé-e-s mais également les peuples. Elles portent une énorme responsabilité dans la destruction de l'environnement et les violations des droits humains. Grâce à l'adoption de législations en leur faveur et à la complicité ou au manque de volonté politique de certains États, ces entités échappent à tout contrôle démocratique et juridique.

Devenus plus puissants que la plupart des États, les dirigeants des STN veulent désormais diriger le monde directement, en se débarrassant de toutes règles considérées comme des obstacles à leurs profits (normes sur le travail, sur l'environnement et sur les droits humains) et en instrumentalisant tous les leviers de l'État à leur service. D'où leur soutien aux partis ou groupes politiques ouvertement fascisant, à la militarisation de nos sociétés et aux attaques contre le système multilatéral. C'est dire que les dirigeants des grandes STN ne reculent devant rien lorsqu'il s'agit du profit et du maintien de leur mainmise sur les ressources naturelles et sur les peuples (Palestine, Venezuela, Cuba, Syrie, Soudan, Somalie, RDC...).

« Pour le CETIM, l'heure n'est pas de baisser les bras au risque de voir le monde s'enfoncer dans le chaos où le droit du plus fort régnerait. »

Depuis sa création en 1970, le CETIM étudie les problèmes posés par les STN dans le développement des pays du Sud, tout en mettant en exergue la responsabilité des pays du Nord dans l'ordre international injuste. Autant par ses publications³ que par ses interventions au sein de l'ONU, le CETIM attire l'attention sur le rôle prédateur des STN dans la production de biens (ne répondant pas forcément aux besoins élémentaires des populations concernées), le commerce inéquitable et l'augmentation des inégalités.

En parallèle, le CETIM s'est fortement engagé au sein de l'ONU pour l'élaboration de normes contraignantes afin de lutter contre l'impunité de ces entités. En ce sens, il coordonne les actions de la Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des transnationales et mettre fin à l'impunité, regroupant plus de 250 organisations à travers le monde, dans le cadre du Groupe de travail

3 Cf. entre autres, Multinationales et droits de l'homme : exemple BBC-Brésil (1978), Les médicaments et le tiers monde (1981), La civilisation du sucre (1985), Alcool et pouvoir des transnationales (1986), Nos déchets toxiques : l'Afrique a faim, « v'là nos poubelles ! » (1989), Building on Quicksand. The Global Compact, democratic governance and Nestlé (2003), Impunité des sociétés transnationales (2016).

intergouvernemental onusien, chargé depuis 2014 d'élaborer un traité contraignant concernant les STN. Nous veillerons à ce que ce processus ne soit pas dévoyé comme les précédents.

Dans le même ordre d'idée, le CETIM soutient l'initiative suisse « pour des multinationales responsables » qui a pour but de contraindre les STN⁴, dont le siège ou l'établissement principal est basé en Suisse, à respecter les droits humains et les normes sur l'environnement, sous peine de sanctions.

De son côté, la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la situation des droits humains dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 a enquêté sur le rôle joué par des entreprises dans « la pérennisation de l'occupation israélienne illégale et la campagne génocidaire en cours à Gaza »⁵. Selon son analyse, « Lorsque des entreprises poursuivent leurs activités et leurs relations avec Israël – avec son économie, son armée et ses secteurs public et privé liés au territoire palestinien occupé, il peut être établi qu'elles ont sciemment contribué : a) à la violation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination ; b) à l'annexion du territoire palestinien, au maintien d'une occupation illégale et donc au crime d'agression et aux violations des droits de l'homme qui en découlent ; c) aux crimes d'apartheid et de génocide ; d) à d'autres crimes et violations connexes. »

Malgré les difficultés et les multiples obstacles dans la lutte contre l'impunité des STN, l'heure n'est pas de baisser les bras au risque de voir le monde s'enfoncer dans le chaos où le droit du plus fort régnerait. C'est pourquoi, les États, les mouvements sociaux et autres organisations de la société civile doivent se mobiliser pour défendre le droit international basé sur la Charte de l'ONU et un multilatéralisme démocratique, inclusif et participatif. Parmi les mesures urgentes à prendre figurent un encadrement juridique à l'échelle internationale des STN afin que ces dernières respectent les normes sur les droits humains, l'environnement et le travail.

⁴ Le texte de l'initiative prévoit l'extension de cette obligation aux relations commerciales de ces STN. https://responsabilite-multinationales.ch/wp-content/uploads/2025/12/Texte-dinitiative-avec-explications_def.pdf

⁵ Cf. Rapport intitulé « D'une économie d'occupation à une économie de génocide », présenté à la 59e session du Conseil des droits de l'homme, A/HRC/59/23, 2 juillet 2025.

II. PORTRAIT DU CETIM

« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé mais un seul monde mal développé »

Cette conviction a présidé à la fondation du CETIM (Centre Europe – Tiers Monde) à Genève en 1970 en tant que Centre d'étude, de recherche et d'information sur les mécanismes à l'origine du maldéveloppement et interface entre les mouvements sociaux du Sud et du Nord. Le CETIM est une association à but non lucratif et reconnue d'utilité publique.

Avec près de 200 publications à son actif, le CETIM est une maison d'édition qui traite des relations Nord-Sud et des questions de développement avec un point de vue critique, sérieux et original n'ayant pas toujours la faveur des médias. Ses ouvrages visent à fournir au grand public des outils pour comprendre le monde et des pistes pour le transformer.

Grâce à son statut consultatif auprès de l'ECOSOC, le CETIM soutient des mouvements sociaux du Sud pour accéder aux mécanismes de protection des droits humains de l'ONU et participer à l'élaboration de nouvelles normes internationales en la matière. Il réalise également auprès de ses partenaires et du public en général un travail d'information et de formation sur les droits humains.

COMITÉ ÉLU PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MARS 2025

Cruz Melchor EYA NCHAMA (Président)

Anne-Marie BARONE

Julie DUCHATEL

Sarah FLORES

Benito PEREZ

Jeanne PLANCHE

Jamshid POURANPIR

Florian ROCHAT

Ingeborg SCHWARZ

Giselle TOLEDO VERA

L'ÉQUIPE PERMANENTE

Le CETIM est composé d'une petite équipe salariée (la plupart des employé-es travaillent à temps partiel). Voici les noms de ses collaborateur-trices :

Melik ÖZDEN, directeur du CETIM et responsable du Programme droits humains

Raffaele MORGANTINI, représentant du CETIM auprès de l'ONU

Ahmed CAMARA, comptable-administrateur

Julien PIERRE HUMBERT, informaticien.

Cette équipe est épaulée par l'appui occasionnel de personnes temporaires ou en mesures cantonales et de stagiaires.

LES BÉNÉVOLES

Nous tenons à remercier les nombreux-ses bénévoles (membres du Comité, membres actifs, sympathisant-es) sans qui le CETIM ne pourrait pas faire son travail. Qu'il s'agisse des personnes qui tiennent les stands lors de manifestations, qui nous aident pour la logistique, qui relisent, corrigent et traduisent nos multiples écrits et publications ou qui s'occupent de l'interprétation lors de conférences, tous·tes nous aident généreusement.

• Parutions:

- Deux nouveaux numéros du bulletin d'information (n° 71 & 72).
- Numéro 6 de la revue digitale Lendemains solidaires.
- Plusieurs articles originaux dans divers journaux et revues spécialisées.

30

Newsletters
et communiqués
de presse

76

Nouveaux articles
mis en ligne sur
le site internet

INSTAGRAM

Création de notre compte en juin,
689 abonnés et plus de
400'000 vues cumulées

- Participation active aux 58e, 59e et 60e sessions du Conseil des Droits de l'Homme (CDH), à la 2e session Groupe de travail sur les droits des paysans ainsi qu'aux 11e et 12e session du Mécanisme d'Experts de l'ONU sur le droit au développement.
- Élaboration et présentation aux organes de protection des droits humains de l'ONU de 11 plaintes concernant des cas de violations des droits humains.
- Organisation, accueil et accompagnement de plus de 90 délégué-es pour leur participation aux sessions des organes onusiens.
- Organisation de plusieurs séminaires de formation avec la participation de :

120

Personnes dont 90 leaders paysans
formés sur la Déclaration de l'ONU
sur les droits des paysans

200

Personnes (militants, étudiants et
diplomates) sensibilisées et formées
sur le dossier des STN

- Organisation, coorganisation et/ou participation en tant qu'intervenants dans le cadre de plusieurs dizaines d'événements.
- Lancement d'un appel collectif pour la défense du multilatéralisme et dénonciation des attaques contre le droit international.

REJOIGNEZ LE CETIM SUR



www.cetim.ch

IV. PUBLICATIONS

A) SORTIE DE PRESSE



Revue digitale Lendemain solidaires N° 6 : Lutte féministe et justice environnementale

Le mouvement écoféministe et les revendications pour la justice environnementale partagent des interactions profondes et significatives dans les pays du Sud. La justice environnementale, visant à aborder les inégalités écologiques et sociales, met en lumière comment le maldéveloppement affecte de manière disproportionnée les communautés dépossédées et colonisées.

Le numéro 6 fait dialoguer la rigueur académique d'une experte du GIEC avec l'expérience de terrain de leaders autochtones et de paysannes en lutte. Cette collaboration unique permet d'analyser la crise climatique non seulement comme un défi technique, mais comme un enjeu de justice sociale et de souveraineté pour les peuples du Sud.

Les droits économiques, sociaux et culturels : un levier juridique dans la lutte pour la justice sociale (version imprimée) de Melik Özden

Collection Droits Humains

A l'heure où la crise multidimensionnelle plonge des milliards de personnes dans la pauvreté, où presque la moitié de l'humanité reste dans l'impossibilité de satisfaire ses besoins essentiels, où les inégalités ne cessent de se creuser, la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) est plus qu'urgente.

La version imprimée en français est sortie en 2025, complétant les versions digitales disponibles en trois langues. Une conférence publique intitulée « Mobiliser les DESC pour la justice sociale », a été organisée avec l'appui de la CUAE à l'Université de Genève le 19 novembre 2025 en présence de l'auteur.



B) COLLECTION PENSÉES D'HIER POUR DEMAIN

La Collection « Pensées d'hier pour demain » propose de courts recueils de textes d'acteurs historiques de la lutte des peuples pour l'émancipation.

En 2025, cette thématique a été mise en lumière par l'organisation de la première du biopic de Jean-Claude Barny consacré à Frantz Fanon le 21 mai à Cinélux, l'une des figures centrales de notre collection.

Lancée en 2012, la collection « [Pensées d'hier pour demain](#) » compte 14 publications :

Patrice Lumumba, Frantz Fanon, Amilcar Cabral, Mehdi Ben Barka, Thomas Sankara, Julius Nyerere, Joseph Ki-Zerbo, Kwame Nkrumah, Gamal Adel Nasser, Ruben Um Nyobé, Cheik Anta Diop, Samir Amin et Nawal al Saadawi.



C) DIFFUSION

Le CETIM assure sa propre diffusion en Suisse et s'appuie sur CEDIF/POLLEN pour la France. Nous poursuivons notre programme d'envoi de livres gratuits auprès d'organisations, de mouvements sociaux, de centres de documentation ou de bibliothèques d'Afrique francophone essentiellement. Cela peut se faire grâce au soutien de la Fédération genevoise de coopération et concerne essentiellement la collection PubliCETIM.

V. PROGRAMME DROITS HUMAINS

Le but du programme droits humains du CETIM

est de renforcer et d'améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées et d'atteindre un développement socio-économique durable et équitable.

Les êtres humains et les peuples sont alors les acteurs centraux du développement. Ils participent individuellement et collectivement aux prises de décision (mise en œuvre de la démocratie). Les inégalités et les discriminations ne sont plus considérées comme des fatalités et les conditions de vie des populations les plus vulnérables s'améliorent.

L'année 2025 a été marquée par une augmentation des conflits armés, par une crise multidimensionnelle systémique profonde et par une instabilité géopolitique généralisée. L'exploitation effrénée des ressources naturelles accentue la crise climatique, menace les écosystèmes et appauvrit la biodiversité. Les coupes budgétaires au profit de dépenses militaires en augmentation remettent

en cause les acquis sociaux (sécurité sociale, conditions de travail, etc.) et les services publics, impactant gravement la réalisation des droits humains, en particulier ceux économiques, sociaux et culturels.

Dans ce contexte, le multilatéralisme est aussi remis en cause, en particulier depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Trump aux États-Unis. Ce dernier ne se contente pas seulement de se retirer des instances multilatérales, mais il vise en plus à les démanteler. Pourtant, l'ONU est plus que jamais nécessaire. Elle est fragilisée par le manque de volonté politique de certains États à défendre le système multilatéral, mais également par le non-paiement des cotisations et par des attaques répétées contre ses mécanismes et organes. Son fonctionnement, voire son existence même est menacée.



Pourtant, le cadre normatif existant et les acquis démocratiques, obtenus de haute lutte par l'engagement des peuples, des mouvements sociaux et autres organisations de la société civile, peuvent être des remèdes à la crise multidimensionnelle précitée, en assurant le respect du droit international et le non recours à la force pour régler les différends.

Dans un monde en bouleversement, ces évolutions confirment la nécessité pour les organisations de la société civile de poursuivre leur engagement en faveur des droits humains, de rappeler aux États leur raison d'être et de contribuer au changement des rapports de force en faveur du droit des peuples à décider de leur avenir. Forger de nouvelles alliances, renforcer les convergences entre mouvements sociaux ou renouveler les stratégies de plaidoyer sont des impératifs afin de faire avancer des agendas fondés sur la justice sociale, le droit des peuples à l'autodétermination et surtout la primauté des droits humains sur les intérêts commerciaux et géopolitiques.

A) DROITS DES PAYSAN·NES

Depuis de nombreuses années, le CETIM milite pour la reconnaissance des droits des paysan·nes au niveau international. Son travail de plaidoyer a mené à l'adoption (en 2018) de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Paysans (DDP). En 2025, notre organisation a poursuivi ses efforts pour que cette déclaration soit mise en œuvre de manière effective.

1) Plaidoyer

Suite à la création du Groupe de travail d'experts sur les droits des paysans (2023), le CETIM a oeuvré durant l'année écoulée pour consolider ce nouveau mécanisme. En ce sens, il a contribué activement et constructivement aux différents espaces de travail pour que le Groupe de travail devienne un outil central de la promotion et la mise en œuvre effective de la DDP.

En 2025, le CETIM a organisé l'accès de délégués issus de contextes et continents différents (Argentine, France, Italie, Suisse, Panama et Indonésie) aux mécanismes onusiens afin qu'ils puissent participer aux débats portant entre autres sur le droit des paysans à la participation, les droits des femmes rurales ou des pêcheurs artisanaux.

Parallèlement, un représentant du CETIM a participé au 3e Forum Mondial Nyéléni qui a réuni plus de 700 délégué·es de mouvements sociaux et organisations sociales au Sri Lanka, espace crucial pour la convergence des luttes rurales. L'objectif était la promotion de la DDP comme axe de travail primordial du Forum.



2) Information et formation

Le CETIM a poursuivi et renforcé en 2025 ses activités d'information et de formation sur les droits des paysans. Ce travail demeure, selon nous, indispensable pour garantir une promotion effective et ciblée de la DDP.

En ce sens, nous avons organisé plusieurs séminaires réunissant au total 120 personnes, dont 90 leaders paysans, mais aussi de multiples événements publics :

- Renforcement des capacités en Amérique latine: Organisation de cycles de formation intensive au Brésil (40 leaders de 10 organisations) et au Salvador (15 leaders)
- Appui aux communautés pastorales et semencières en Afrique : Formation transversale pour la WAMIP (World Alliance of Mobile Indigenous Peoples & Pastoralists) touchant sept pays d'Afrique de l'Est et centrale, et suivi stratégique en RDC en proposant des modifications législatives concrètes auprès des parlementaires.
- Co-organisation d'événements lors des 58e et 60e sessions du CDH, traitant du rôle des femmes rurales et des bonnes pratiques en matière de promotion de la DDP en Amérique latine, réunissant diplomates, experts de l'ONU et délégués d'organisations rurales.
- Sensibilisation du public et mobilisation de la société civile via des conférences.



3) Accès à la justice

Le CETIM a également poursuivi son travail de protection des droits des paysan·ne·s à travers des saisines des mécanismes onusiens de protection des droits humains. Ce travail vise à faciliter l'accès effectif des organisations paysannes partenaires à ces mécanismes, afin d'obtenir des mesures de protection face aux violations de leurs droits. Nous avons obtenu des résultats tangibles cette année :

PANAMA



En soutien aux pêcheurs autochtones Ngäbe Buglé, une saisine contre l'accaparement des ressources a provoqué une visite d'experts de l'ONU et le retrait de politiques néfastes par les autorités.

CUBA



Transmission aux organes onusiens d'un rapport élaboré avec l'ANAP (Asociación Nacional de Agricultores Pequeños de Cuba) sur les avancées et défis que connaît ce pays dans la mise en œuvre des droits des paysans.



MAROC



L'interpellation de l'ONU auprès du gouvernement marocain concernant un projet de loi restreignant le droit de grève des travailleurs agricoles.

EUROPE



Le soutien à la coordination européenne de La Vía Campesina (LVC) a conduit les mécanismes onusiens à interpellier les autorités européennes sur les risques des nouvelles réglementations concernant les OGM pour les droits des paysans.

PHILIPPINES



Suivi d'une saisine face à de nouvelles menaces de criminalisation visant les communautés paysannes engagées dans la lutte pour la réforme agraire.

NÉPAL



Lancement d'un processus d'évaluation nationale avec l'ANPFa (All Nepal Peasant's Federation) pour identifier les lacunes législatives dans la mise en œuvre des droits des paysans.

1) Plaidoyer

En tant que coordinateur de la Campagne mondiale, le plaidoyer occupe une place centrale dans le cadre de nos activités auprès de l'ONU pour un traité contraignant sur les STN. Cette mission implique une gestion structurelle et politique rigoureuse, allant de la modération de réunions hebdomadaires multilingues à la production de documents d'analyse stratégiques. Le CETIM a notamment piloté l'élaboration d'un argumentaire technique crucial visant à imposer des obligations directes aux STN dans le futur instrument juridique.

Dans ce cadre, le CETIM a assuré une présence constante auprès des instances onusiennes. Lors de la 58e session du Conseil des droits de l'homme en mars, il a plaidé en séance plénière pour le renforcement du processus, tout en coordonnant les interventions de ses organisations partenaires. Durant le premier semestre, le CETIM a également assuré la participation politique d'une vingtaine de délégués internationaux lors des consultations thématiques inter-sessions, portant la voix des communautés affectées de plusieurs continents.

Le CETIM a par ailleurs organisé la venue à Genève d'une délégation de plus de 60 représentant-e-s de mouvements sociaux et a assuré leur participation effective à la 11e session du Groupe de travail intergouvernemental, tenue en octobre 2025. Dans ce cadre, le CETIM a coordonné la présentation de plusieurs dizaines de déclarations durant les négociations. Cet effort collectif a permis de maintenir une pression politique forte en faveur d'un traité ambitieux, centré sur la protection des droits des peuples face à l'impunité des STN.

2) Information/formation

En 2025, le CETIM a déployé un programme de formation plus conséquent sur les enjeux du Traité contraignant visant à élargir le cercle des participant-e-s. Ainsi, outre les cadres des organisations, nos séminaires ont été suivis aussi bien par des parlementaires et étudiants que des diplomates des pays du

B) SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES ET DROITS HUMAINS

Le CETIM milite en faveur de l'adoption d'un Traité contraignant de l'ONU pour encadrer les activités des sociétés transnationales (STN) nuisibles à la jouissance des droits humains. Dans ce cadre, le CETIM coordonne les activités de la « Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des transnationales et mettre fin à l'impunité » (ci-après Campagne mondiale), un réseau international qui regroupe plus de 250 mouvements sociaux et représentant-es des communautés affectées par les STN à travers le monde.

L'action du CETIM contre l'impunité des STN se développe également par un travail d'information et de formation sur cette thématique : sensibiliser l'opinion publique pour une prise de conscience collective sur les problèmes posés par ces entités.



Sud Global et des représentant-e-s de mouvements sociaux. Ces séminaires ont permis de former environ 180 personnes.

Nous avons également contribué à l'analyse concernant l'impact des activités d'acteurs tels que la multinationale Glencore, notamment à travers la coordination et l'animation d'ateliers lors du contre-sommet « Stop Pillage » à Lausanne.

Enfin, l'année a été marquée par l'organisation d'une série de conférences publiques, tenues en Suisse et en France, ainsi que plusieurs événements parallèles tenus au sein de l'ONU, traitant de l'urgence de réguler les activités des STN dans des contextes de crise multidimensionnelle. Ces événements qui ont porté, entre autres, sur la complicité des STN dans des crimes internationaux ou les débats sur l'extractivisme en Afrique, ont rassemblé parlementaires, experts et représentants des communautés affectées.



3) Accès à la justice

Le CETIM a intensifié son soutien aux populations victimes de l'impact des activités des STN en recourant aux mécanismes onusiens existants. Ce travail de saisine a particulièrement ciblé les activités extractives de la multinationale Glencore en Amérique latine : nous avons accompagné les communautés de San Marcos et Huarmey au Pérou, ainsi que celle de Tabaco en Colombie, pour dénoncer les déplacements forcés, les atteintes aux droits environnementaux et les violations des droits des peuples autochtones.

Parallèlement, un effort majeur a été déployé pour la protection de territoires ancestraux du peuple Mapuche (en Argentine et au Chili) et contre la criminalisation des mouvements sociaux. Nous avons par ailleurs assuré le suivi de la saisine concernant le droit à l'eau au Chili.

VI. SITE INTERNET SUR LES DROITS DES PAYSAN·NES

Dans le cadre de son engagement en faveur des droits des paysans, le CETIM a lancé en 2022, en collaboration avec ses partenaires sur ce dossier¹, [un site internet](#). Ce dernier est conçu comme un lieu d'échanges et de connaissances pour les luttes en faveur des droits des paysan·ne·s. Il vise également à recueillir et à diffuser les avancées législatives et les jurisprudences sur la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans.

En 2025, le travail de promotion et de développement du site internet « Défendre les droits des paysans. Plateforme des luttes rurales en action ! » s'est poursuivi. Ce site est devenu un outil d'information, de formation et de plaidoyer important pour les luttes paysannes à travers le monde.

Outre la publication de nombreux articles et autres contenus ainsi qu'un travail important au niveau des réseaux sociaux, deux webinaires ont été organisés durant l'année dernière :

6 juin 2025, le CETIM a co-organisé un webinaire intitulé « Les détenteurs des droits de la DDP », en partenariat avec la plateforme « Défendre les droits des paysans ». Ce webinaire a rassemblé plus de 100 participant·es et a permis de renforcer la compréhension du rôle central des titulaires de droits (paysans, pêcheurs, nomades, peuples autochtones, ouvriers agricoles) dans la mise en œuvre de la Déclaration.

10 décembre 2025, le CETIM a co-organisé un webinaire intitulé « Rien sur nous sans nous. Réaliser le droit à la participation des communautés et travailleurs ruraux », en collaboration avec la plateforme « Défendre les droits des paysans ». L'événement a rassemblé plus de 100 participant·es et a mis en lumière l'importance du droit à la participation, tel que consacré par la DDP, dans les processus décisionnels aux niveaux national et international.

1 La Vía Campesina (LVC), FIAN International et l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève



VII. AUTRES ACTIVITÉS

A) DROIT AU DÉVELOPPEMENT

Durant l'année écoulée, le CETIM a poursuivi son engagement dans la défense et la promotion du droit au développement. Dans ce cadre, il participé de manière active et constructive aux travaux du Groupe de travail intergouvernemental, du Mécanisme d'experts et aux débats portant sur le droit au développement en plénière du Conseil des droits de l'homme.

Outre ses interventions lors de la 60^e session du Conseil des droits de l'homme portant sur les rapports annuels de ces deux instances, le CETIM a participé activement à la 12^e session (27-29 octobre 2025) du Mécanisme d'experts sur le droit au développement (EMRTD). Dans ce cadre, le directeur du CETIM a été invité comme panéliste à ladite session. Nous avons également organisé la participation de la coordinatrice internationale de LVC comme panéliste afin qu'elle puisse apporter le regard de la paysannerie sur ce dossier.

Le CETIM a participé par ailleurs aux consultations lors de la 11^e session de l'EMRTD sur l'étude portant sur la « Justice climatique, durabilité et droit au développement ». Il a également contribué à l'étude thématique portant sur « l'intelligence artificielle, les droits culturels et le droit au développement » (novembre 2025). Cette étude verra le jour dans le courant de 2026.



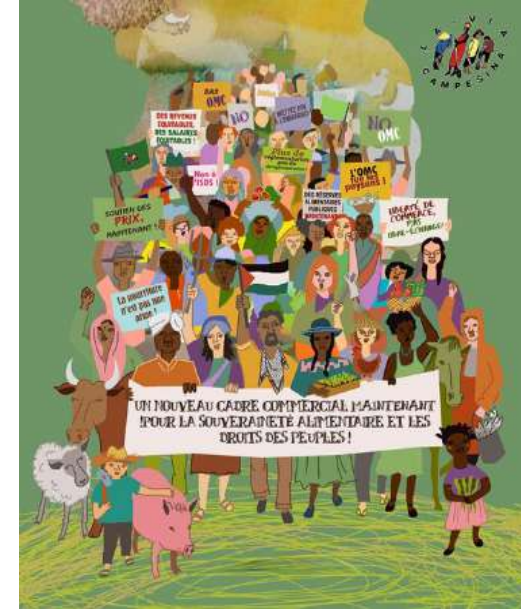
À l'invitation de l'EMRTD, le CETIM a participé à une vidéoconférence intitulée « Une approche du droit au développement pour un cadre mondial de financement renouvelé - Climat et Aide publique au développement », dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4), organisée conjointement avec la Mission permanente de l'Ouganda auprès des Nations Unies et l'Université des Nations Unies pour la paix.



B) CNUCED

Le CETIM a participé à 16^e session de la Conférence ministérielle de la CNUCED, tenue à Genève du 20 au 23 octobre 2025, placée sous la thématique « Façonner l'avenir : transformer l'économie au service d'un développement équitable, inclusif et durable ».

En concertation avec LVC, notre but était d'explorer dans le cadre de cette institution les possibilités de promouvoir la souveraineté alimentaire et le commerce équitable des produits alimentaires. Dans cette perspective, nous avons organisé plusieurs rencontres entre différentes délégations étatiques et intergouvernementales avec la coordinatrice générale de LVC. Nous avons également participé à des événements parallèles et assuré l'intervention d'un représentant de LVC dans le cadre de la Conférence ministérielle pour plaider en faveur d'un commerce international respectueux de la souveraineté alimentaire.



C) APPEL POUR LE MULTILATÉRALISME

En collaboration avec plusieurs mouvements sociaux et autres organisations de la société civile, le CETIM a lancé en octobre 2025 [un appel pour la défense d'un multilatéralisme démocratique et du droit international](#), basé sur la Charte de l'ONU et les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Il vise à impulser une dynamique de plaidoyer populaire permettant de poser les bases d'un changement de cap afin de construire un cadre politico-institutionnel permettant aux peuples et citoyens de résister à l'offensive contre le système multilatéral. Nous prévoyons d'organiser de multiples activités en 2026 pour promouvoir cet appel.





D) DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au cours de l'année écoulée, le CETIM a renforcé son soutien à l'Assemblée populaire de Carabanchel (Madrid/Espagne) dans son travail de défense du droit à la santé, en particulier dans les quartiers populaires confrontés à des inégalités structurelles d'accès aux soins. Dans un contexte marqué par des politiques de privatisation des services de santé publique, nous avons accompagné les initiatives locales visant à documenter les impacts de ces réformes sur les populations les plus vulnérables et à porter leurs revendications auprès des autorités compétentes.

Par ailleurs, le CETIM a accueilli et accompagné [une délégation de trois personnes de l'Assemblée populaire de Carabanchel à l'ONU à Genève](#). La délégation est intervenue dans le cadre d'une session plénière du Conseil des droits de l'homme, mettant en lumière les violations du droit à la santé dans les quartiers populaires et les effets néfastes des processus de privatisation. En amont, un rapport détaillé sur la situation de la santé et les atteintes constatées a été préparé et soumis aux mécanismes de protection du droit à la santé, renforçant ainsi la portée des revendications et le dialogue avec les instances internationales compétentes.

A) NEWSLETTERS

En 2025, le CETIM a élaboré et envoyé 24 newsletters et communiqués de presse, la plupart du temps en trois langues (français, anglais et espagnol). Ces informations sont envoyées à nos membres, aux organisations partenaires, aux missions diplomatiques et aux médias par voie électronique. Elles concernent des thématiques touchant aux droits humains, aux droits des paysans et au droit au développement ainsi qu'aux violations commises par des sociétés transnationales.

B) BULLETINS D'INFORMATION

Durant l'année écoulée, le CETIM a élaboré et diffusé deux numéros de son bulletin d'information en trois langues (français, anglais et espagnol). Les versions imprimées des bulletins sont envoyées à nos partenaires ainsi qu'à notre réseau, qui comprend des organisations non gouvernementales, des missions permanentes à Genève et à New York, des chercheur·euses, des académicien·nes, et des médias du monde entier. Parallèlement, les versions électroniques sont diffusées à nos abonné·es. Les deux bulletins de l'année 2025 sont mis en ligne sur notre site internet, où ils sont librement téléchargeables.

[Le bulletin n° 71](#) est entièrement consacré aux droits des paysan·nes. Il rend compte des luttes soutenues par le CETIM aux Philippines, au Maroc et au Brésil, tout en alertant sur la criminalisation croissante des défenseur·ses du monde rural. Un article détaillé présente les activités de plaidoyer menées à l'ONU et les formations dispensées aux organisations partenaires pour l'appropriation de la DDP. Enfin, il aborde l'échec des systèmes alimentaires industriels et propose des pistes pour les transformer afin de faire respecter le droit à l'alimentation pour toutes et tous.

[Le bulletin n° 72](#) présente un état des lieux des négociations tenues à Genève concernant le traité contraignant sur les STN lors de la 11e session du Groupe de travail intergouvernemental. Il contient un article sur le long combat des communautés de La Guajira en Colombie contre



l'extractivisme minier, ainsi qu'un résumé des déclarations faites par le CETIM lors de la 60e session du Conseil des droits de l'homme, portant en particulier sur le rôle des STN dans l'accaparement des terres, d'océans et d'autres cours d'eau. Un autre article analyse le rôle de la CNUCED dans le commerce alimentaire et la pertinence de défendre dans ce cadre la souveraineté alimentaire, consacrée dans la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans.

C) ARTICLES DU CETIM PARUS DANS LES MÉDIAS



- [07 février 2025 : Trump et la destruction du droit international.](#)
- [28 mars 2025 : Crise multidimensionnelle et militarisation des sociétés.](#)
- [23 mai 2025 : L'extraction minière des fonds marins : une nouvelle fuite en avant.](#)
- [11 juillet 2025 : \(Dés\)Engagement de Séville et financement du développement.](#)
- [05 septembre 2025 : Nouvelles taxes douanières des États-Unis : protectionnisme ou stratégie hégémonique ?](#)
- [24 octobre 2025 : Un développement par le commerce ?](#)
- [05 décembre 2025 : Trafic d'influence des STN : menace existentielle pour la démocratie.](#)



- [07 mai 2025 : Menaces sur la démocratie et le droit à l'autodétermination.](#)
- [15 septembre 2025 : Nyéléni : les luttes populaires écrivent une nouvelle page d'histoire.](#)
- [17 octobre 2025 : La dépossession est récompensée \(négociations traité STN\).](#)
- [14 décembre 2025 : La paysannerie, graine de changement ?](#)
- [22 décembre 2025 : Les droits sociaux restent négligés \(entretien sur les DESC\).](#)



- [Décembre 2025 : Graines de résistance, Quand les mouvements sociaux luttent pour la souveraineté alimentaire, « Le droit à la participation dans les instances internationales ».](#)

VOIX POPULAIRE

- [Juin 2025 : Les droits économiques et sociaux sous les projecteurs](#)



- [Juillet 2025 : Droit au développement : instrument pour la réalisation du droit à l'autodétermination et la souveraineté des peuples](#)
- [Décembre 2025 : Les profits contre la vie : Un Traité sur les plastiques déjà mort-né](#)

D) SITE INTERNET

En 2025, 76 nouveaux articles ont été créés et ajoutés sur le site internet du CETIM, souvent en trois langues (français, anglais et espagnol). Ils traitent de droits humains (droits des paysan·nes, impunité des sociétés transnationales, droits économiques, sociaux et culturels, droit au développement, lutte des peuples pour leurs droits et/ou en quête de justice). Durant l'année 2025, le travail du CETIM a été recensé par de nombreux sites internet sur différents continents.

E) RÉSEAUX SOCIAUX

L'année 2025 marque une expansion stratégique de notre présence numérique avec la création de notre page Instagram. Depuis sa création en juin 2025, elle compte 689 abonnés, une progression constante qui valide la pertinence de notre message. En seulement sept mois, nous avons généré un impact massif avec plus de 400 000 vues cumulées.

Sur Facebook, nous avons consolidé notre base militante, bénéficiant d'un regain d'engagement global constaté en 2025 avec une progression notable des interactions sur nos publications. Nous maintenons également une veille stratégique sur X, Bluesky et LinkedIn pour diffuser nos alertes urgentes et mobiliser nos soutiens à l'échelle internationale comme locale.



VII. RAPPORT FINANCIER

Commentaires sur les comptes 2025 et le budget 2026

Les comptes de l'année 2025 présentent un excédent de 142'156.35 CHF. Celui-ci s'explique par la réception d'un legs comptabilisé comme produit exceptionnel. A noter qu'une partie de ce montant a déjà été utilisée pour rembourser un prêt. Dans un contexte mondial où les collectivités publiques réduisent ou suppriment leurs subventions aux institutions internationales et aux organisations non gouvernementales, ce legs est bienvenu pour compenser la diminution des financements déjà constatée. Il nous permettra également d'assurer la poursuite de nos projets en cours et au lancement de nouveaux projets de notre association.

Le budget 2026 prévoit la poursuite des projets en cours, notamment ceux du Programme Droits Humains, ainsi que le lancement de nouveaux projets en dehors de ce programme.

Nous estimons à environ 180'000 CHF la valeur du travail bénévole réalisé en 2025 par les membres et sympathisant·e·s du CETIM, ainsi que par les personnes engagées dans le cadre de mesures cantonales. Sans cet engagement précieux, la réalisation de l'ensemble de nos activités n'aurait pas été possible. Nous leur adressons nos sincères remerciements pour leur soutien et leur implication.

La fidélisation des membres actuels ainsi que le recrutement de nouvelles et nouveaux membres demeurent une préoccupation constante pour notre association. Nous comptons sur chacune et chacun d'entre vous pour faire connaître, auprès de vos proches et de votre entourage, les actions et les publications du CETIM, afin de les encourager à soutenir notre organisation.

Note : Les montants totaux peuvent différer de 1 ou 2 CHF en raison des arrondis. Les états financiers présentés ont été vérifiés par notre fiduciaire agréé. Ils seront présentés pour approbation lors de l'Assemblée générale 2026.

BILAN AU 31.12.2025

ACTIF	
Disponible	304'497.37
Réalizable	48'485.17
Immobilisé	1.00
TOTAL	352983.54
PASSIF	
Fonds étrangers	-210'782.39
Fonds propres	-8417.32
Capital	-15'000.00
Perte reportée	23'372.52
Bénéfice de l'exercice	-142'156.35
TOTAL	-352983.54

CETIM	2024		2025		2026	
	COMPTES	BUDGET	COMPTES	DIFF.	BUDGET	
DÉPENSES						
A) Centre						
SDA	Réalisation et suivi des activités	363'717	316'700	328'672.24	11'972	362'000
SDB	Activités institutionnelles	6'150	8'000	8'519.82	520	8'500
SDC	Communication et promotion	0	3'000	121.85	-2'878	3'000
SDD	Frais généraux	26'822	30'000	32'619.94	2'620	52'000
SDE	Divers et imprévus, allocations à fonds affectés	752	500	1'272.53	773	500
TiD1	Total intermédiaire des dépenses courantes	397'441	358'200	371'206.38	13'006	426'000
SDF	Attributions de charges à projets	-341'180	-330'000	-336'163.90	6'164	-365'000
SDG	Frais et débours hors exploitation	1'123		-1'497.56	-1'498	
TD1	Total des dépenses Centre	57'384	28'200	33'544.92	5'345	61'000
B) Programme droits humains et ses projets intégrés						
DH1	Dépenses externes et fournitures liées au programme	11'954	21'200	20'788.52	-411	21'200
DH2	Divers et imprévus Prog DH et ses projets intégrés	0	8'000	0.00	-8'000	8'000
DH4	Prestations professionnelles des permanents	246'000	255'000	258'000.00	3'000	255'000
TD2	Total dépenses Programme DH et ses projets intégrés	257'954	284'200	278'788.52	-5'411	284'200
C) Projets d'animation, d'édition et projets DH « hors programme »						
Ces projets ne sont pas budgétisés par année civile. Seules les charges attribuées par le Centre à ces projets, grossièrement évaluées, sont comprises dans le montant inscrit en SEE.						
Total dépenses Projets d'animation, d'édition et projets DH « hors prog. »		135'997	132'000	122'574.40		128'000
	-Dépenses externes liées aux projets	41'297		32'410.50		
	-Dépenses internes et prestations professionnelles liées	94'700		90'163.90		
	Affectation/Dissolution des provisions, réserves et fonds affectés	0		110'000.00		
	Pertes(-) ou gains (+) s/projets anim., éd. et DH « hors prog. » absorbés dans l'année	5'295		0.00		
TD3	Nouveau total	141'292	132'000	232'574.40		128'000
TD99	Grand total: TD1+TD2+TD3	456'630	444'400	544'907.84		473'200

CETIM	2024		2025		2026	
	COMPTES	BUDGET	COMPTES	DIFF.	BUDGET	
ENTRÉES						
A) Centre						
SEA	Entrées courantes réparties (cotisations et dons)	43'759	50'000	23'297.31	-26'703	52'500
SEB	Entrées affectées	0	0	11'200.00	11'200	27'600
	Attribution à Projets hors PDH	0		-1'500.00		
	Attribution à Programme DH	-20'000	-20'000	-20'000.00	0	-20'000
SEC	Revenus et produits généraux	4'754	2'600	609.70	-1'990	2'600
SED	Revenus et produits exceptionnels	0		327'373.97		
TE1	Totaux des entrées Centre	28'513	32'600	340'980.98	308'381	62'700
B) Programme droits humains et ses projets intégrés						
ED1	Alloc. générales à Prog DH (confirmées ou renouv. attendu)	217'030	33'170.00	168'930.00	135'760	173'430
ED2	Alloc. à axes travail Prog DH (confirm. ou renouv. attendu)	46'381	231'030	56'192.44	-174'838	55'000
ED3	Autres produits et revenus Prog DH	0		956.85	957	
ED5	Participation CETIM à Programme DH	20'000	20'000	20'000.00	0	20'000
TE2	Total entrées Programme DH et ses projets intégrés	283'411	284'200	246'079.29	-38'121	248'430
C) Projets d'animation, d'édition et projets DH « hors programme »						
SEE	Voir remarque en Dépenses		115'000			113'000
EE1	Produits et revenus de projets en cours	3'152		4'260.02		
EE 2	Allocations reçues dans l'année	118'182		94'243.90		
EE 5	Apports internes à Proj.Anim. ou Edit.	0		1'500.00		
TE3	Total entrées projets anim., éd. et DH « hors prog. »	121'334	115'000	100'003.92		113'000
TE99	Grand total: TE1+TE2+TE3	433'258	431'800	687'064.19		424'130
EZ4	Solde pour équilibre /bénéfice(-) ou perte(+)	23'373	12'600	-142'156.35		49'070
	Grand total d'équilibre	456'630	444'400	544'907.84		473'200

SOUTENEZ NOS ACTIONS EN FAISANT UN DON OU UN LEGS

Le CETIM est une association reconnue d'utilité
publique par le Canton de Genève

Les dons qui lui sont adressés sont par conséquent
déductibles du revenu imposable en Suisse

Tout montant est le bienvenu,
même les gestes les plus modestes

Virement depuis la Suisse ou l'étranger :

POSTFINANCE

CCP 12-19850-1

IBAN: CH90 0900 0000 1201 98501

SWIFT/BIC : POFICHBEXXX

Analyser Informer Agir



Pour des relations Nord-Sud équitables
Pour le respect des droits humains
Pour la justice sociale

- **CENTRE DE RECHERCHES ET DE PUBLICATIONS**
sur les relations Nord - Sud
- **ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF**
reconnue d'utilité publique
- **ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE**
- Avec statut consultatif auprès de l'ONU

Rue J.-C. Amat 6
1202 Genève
Suisse
Tél: +41(0)22 731 59 63

www.cetim.ch
contact@cetim.ch

